



HAL
open science

Transformations de la parenté et substance sociale

Alexandre Jaunait

► **To cite this version:**

Alexandre Jaunait. Transformations de la parenté et substance sociale. Revue Française de Science Politique, 2011. hal-03738214

HAL Id: hal-03738214

<https://hal.science/hal-03738214>

Submitted on 23 Aug 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

contemporains et postérieurs, sur la gouvernemen-
talité) des enseignements pour étudier l'organisa-
tion historique de la différence sexuée. Le genre
était pourtant resté « un concept étranger » aux
analyses du philosophe français : les études empiri-
ques formant le cœur de l'ouvrage ne le citent
d'ailleurs pas directement, alors même qu'elles
n'évitent pas toujours les digressions trop générales
que d'autres sujets de recherche plus anciennement
légitimes auraient sans doute prohibées. Il faut
s'interroger sur ce paradoxe de l'absence de réfé-
rence à Michel Foucault dans une œuvre collective
qui en fait une figure tutélaire. Il serait facile de
noter que les différents chapitres n'historicisent pas
le genre avec le même succès ni la même radicalité.
Mais il semble aussi que la référence foucauldienne
sert ici de drapeau à un fonds commun d'entre-
prises scientifiques qui pourraient partiellement se
réclamer (entre autres) de Durkheim, d'Elias, de
l'anthropologie politique, de Goffman, de Bour-
dieu, des Annales ou des théories sur l'intersection-
nalité. L'absence de Foucault ne renvoie peut-être
donc pas qu'à une pudeur théorique cachant son
omniprésence implicite parmi les auteurs de
l'ouvrage : après tout, s'étant saisi en son temps du
présent des sciences humaines pour en faire res-
sortir les traits saillants, le philosophe avait lui-
même en partie invité les historiens de l'époque à
faire ce que beaucoup avaient déjà peu ou prou
commencé à accomplir dans leurs domaines res-
pectifs. Mais l'invocation de Michel Foucault, qui
est aussi une invocation de sa postérité, a sans
doute bien une pertinence spécifique pour l'his-
toire du genre. Tandis que l'histoire de la sexualité
s'est donnée comme axiome fondateur, sous le
patronage de Foucault, qu'on n'a pas toujours eu
une « sexualité », les études sur le genre ont
jusqu'ici adopté, dans leur majorité, un programme
plus limité, sinon un postulat inverse, concernant
leur propre objet. La figure de Foucault pourrait
donc fonctionner comme un encouragement à se
nourrir des développements récents de l'histoire de
la sexualité pour continuer sur la voie bien engagée
de l'historicisation du genre.

Sébastien Chauvin -

Université d'Amsterdam, AISSR/ARC-GS

Transformations de la parenté et substance sociale¹



*Nulle part, dans aucune société,
un homme et une femme ne suffisent
à faire un enfant.* »²

Y a-t-il du nouveau dans le domaine de la
parenté ? La question est légitime au regard des
transformations de la famille et des innovations
en matière de nouvelles technologies de la repro-
duction (NTR) qui bouleversent les agencements
traditionnels des systèmes relationnels. Pourtant,
le « bouleversement » en question est une formule
consacrée et dépend surtout du point de vue et
de l'anthropologie auxquels on se réfère, selon
qu'on considère qu'il existe un ordre naturel in-
variable auquel les nouvelles technologies et les pra-
tiques sociales s'attaquent en vain – mais quand
même dangereusement – ou selon qu'on se fixe
comme objectif d'observer et d'analyser des confi-
gurations historiques et des ordres sociaux contin-
gents. Si l'on laisse de côté les affirmations théo-
logiques sur la vérité de l'humain et le finalisme
de la nature – le fameux « ordre symbolique » –
on est alors invité à prendre au sérieux la question
de la nouveauté des formes sociales et des tech-
nologues de la reproduction. Cette nouveauté, qui
ne réjouit pas tout le monde, est au centre de trois
ouvrages qui abordent la question de la parenté
sous des aspects différents. Dans *Défis contempo-
rains de la parenté*, dirigé par Enric Porqueres i
Gené, des anthropologues et des sociologues
s'interrogent sur les mutations de la parenté en
regard des NTR. En partant d'une critique de
l'anthropologie nord-américaine, qui, d'après
David Schneider³, tendrait à rabattre la question
de la parenté sur celle de la reproduction,
l'ouvrage propose d'ouvrir et d'historiciser la
« boîte noire » de la reproduction en analysant
les variations contemporaines. Certes, au regard
de la critique de Schneider, la parenté ne se
résume pas dans la reproduction, mais la repro-
duction elle-même est loin d'être un objet stable
et la déconstruire dans son contexte technolo-
gique contemporain amène aussi à repenser la
parenté. L'ouvrage sur *Les mères lesbiennes* de

1. À propos de Elsa Dorlin, Éric Fassin (dir.), *Reproduire le genre*, Actes des colloques organisés par la BPI les 19-20 janvier et 9-10 novembre 2007, Paris, Bibliothèque Centre Pompidou, 2010 (En actes), 190 p. ; Enric Porqueres i Gené (dir.), *Défis contemporains de la parenté*, Paris, EHESS, 2009 (Cas de figure), 334 p. ; Virginie Descoutures, *Les mères lesbiennes*, Paris, Le Monde/PUF, 2010 (Partage du savoir), 248 p.

2. Maurice Godelier, *Métamorphoses de la parenté*, Paris, Fayard, 2004, p. 325.

3. David Schneider, *A Critique of the Study of Kinship*, Ann Arbor, University of Michigan Press, 1984.

Virginie Descoutures s'intéresse moins à la parenté qu'à la parentalité de 24 couples lesbiens confrontés à la difficulté de « faire famille » dans un cadre où la reconnaissance sociale et juridique est déficiente. Il s'agit d'une enquête centrée sur le processus par lequel on devient parent dans un couple de femmes et dans un monde hétéronormé. Enfin, l'ouvrage *Reproduire le genre* dirigé par Elsa Dorlin et Éric Fassin rassemble une sélection de contributions cherchant à questionner « l'évidence » de la différence des sexes pour montrer comment le genre ordonne de façon circulaire les ordres de la famille et des sexualités, de la filiation et de la reproduction. Ces trois ouvrages soulignent de manière convaincante comment, avant de parler de nouveauté dans les domaines de la parenté ou de la filiation, il faut analyser la façon dont le genre « résiste » et ordonne la politique contemporaine, comment il resurgit avec obstination là où la technologie semble pouvoir le dépasser, et comment il forme une structure qui se répète inlassablement au cœur des transformations sociales.

La problématique du couple lesbien choisissant d'avoir un enfant est une formidable entrée dans la question des normes de genre, à la fois au regard des résistances sociales développées contre la parentalité lesbienne et de l'introduction de ce questionnement au sein de couples qui ne sont justement pas fondés sur la différence des sexes. L'ouvrage de V. Descoutures est un véritable bijou d'enquête portant sur la façon dont des couples de lesbiennes sont confrontés à l'ordre hétérosexiste dans le travail parental. L'auteure guide très pédagogiquement son lecteur dans le vocabulaire spécialisé de la sociologie et de l'anthropologie de la famille en montrant les différentes étapes des évolutions récentes qui ont mené à la reconnaissance – ou aux luttes pour celle-ci – des familles monoparentales, pluriparentales et homoparentales. Elle propose une acception large de la parentalité comprise comme le travail consistant à devenir parent, choisissant ainsi d'analyser un processus continu selon les configurations familiales construites par les couples¹. La première partie de l'ouvrage analyse le rapport de la famille lesboparentale à la société, décrivant

avec une grande finesse le poids de la contrainte hétéronormative, et la deuxième s'intéresse aux relations tissées dans le couple, permettant à V. Descoutures d'écrire de belles pages sur les relations lesbiennes, le rapport à la maternité, le partage du travail domestique et la construction des rôles. Quelle que soit la configuration parentale, ces couples sont toujours confrontés à l'existence d'une mère non statutaire, que le droit ne reconnaît pas comme mère et que la société reconnaît à des degrés infiniment variables. La souffrance de la mère non statutaire est toujours présente, souvent intériorisée, celle-ci devant faire la preuve de sa qualité, socialement et juridiquement déniée, de mère : « ... moins femmes que les vraies femmes parce qu'homosexuelles, moins mères que les vraies mères parce que sans lien biologique avec leur enfant et sans statut juridique pour pallier cette carence, elles doivent en faire deux fois plus. Leur souci rend d'autant plus visible l'obligation sociale pesant sur les mères de faire la preuve d'un savoir maternel inné, quand leur quotidien les renvoie souvent à un apprentissage semé de doutes » (p. 228). La famille homoparentale apparaît ici comme une « catégorie non réalisée », c'est-à-dire concrète, vécue et nommée dans les pratiques sociales des parents, mais inachevée au regard du droit et de la perception de l'ensemble de la société. Cette fragilité constitutive de la famille homoparentale permet en même temps de suivre pas à pas la façon dont les individus-e-s « font famille », c'est-à-dire les formes concrètes par lesquelles la parenté se durcit et s'objective dans le travail parental – ce qui donne ici de la matière à ce que les anthropologues anglo-saxons nomment par le terme de *kinning* ou « emparentement ». Une des forces du beau livre de V. Descoutures consiste à saisir ce processus et à en décrire les formes, tout en mesurant parfaitement la contrainte, permanente et structurante, de l'absence d'une force instituante du droit.

Si la question d'une transformation des formes de la parenté est bien posée par ces trois ouvrages, reste à savoir de quelle transformation il s'agit alors même que la nouveauté technologique n'a pas de sens en soi et qu'il faut rapporter

1. L'auteure distingue quatre configurations : des couples dans lesquels une femme adopte un enfant, des familles coparentales dans lesquelles le père n'est pas présent dans le couple mais partage une part de l'éducation, des familles où le géniteur n'est pas présent dans la structure familiale et donc pas parent – selon des degrés divers d'anonymat de celui-ci – et des familles où l'une des membres du couple a eu recours à une insémination artificielle avec donneur anonyme à l'étranger.

la technique à ses usages sociaux et politiques. En l'occurrence, ces trois ouvrages semblent partager une inquiétude commune quant à l'évolution de la parenté occidentale dans un sens toujours plus biologique et moins social, la parenté renvoyant à la reproduction, et celle-ci aux structures de la différence des sexes. Le droit est au cœur de cette inquiétude, Daniel Borillo (dans *Reproduire le genre*) rappelant avec force que, depuis les années 1980, le modèle civiliste du droit – qui autorise des fictions émancipatrices par rapport à l'ordre biologique – est progressivement colonisé par des catégories de pensée essentialistes et naturalisantes. Il repère ce raidissement des anthropologies juridiques à partir du moment où les homosexuels ont revendiqué des droits conjugaux et familiaux, entraînant une contre-réaction qui a conduit à une sortie progressive du modèle civiliste. Et il est vrai qu'au-delà de la doctrine catholique, c'est à partir des années 1980 et 1990 que de nouveaux acteurs influents apparaissent dans le débat public, défendant une vision naturaliste du droit et proposant un modèle de filiation étroitement calqué sur les formes biologiques de la reproduction. D. Borillo a raison de souligner à cet égard comment le débat bioéthique – gage hypothétique de pluralisme et de délibération – représente concomitamment le cheval de Troie de la psychanalyse et de la théologie, nourries au grain de l'ordre symbolique. Cette tendance est attestée par les anthropologues invités à participer aux *Défis contemporains de la parenté*, qu'il s'agisse de souligner la conception de l'inviolabilité du ventre maternel à propos du don d'ovocytes en Norvège (Marit Melhuus), du mouvement législatif européen pour le droit aux origines (dans la contribution d'Irène Théry – mais en soutien de ce droit), ou de la recherche d'une ressemblance physique entre donneur et receveur dans la procréation assistée, afin d'établir une illusion de vérité biologique par laquelle filiation et engendrement coïncident (Corinne Fortier). La tendance semble nette pour la très grande majorité des auteurs, conduisant à des déplacements conceptuels durables où « nature », « génétique », « biologique » et « vrai » se superposent : « La parenté génétique est par conséquent biologique et "naturelle" en même temps et est devenue la mesure de la "véritable" filiation » (Jeanette Edwards,

p. 306). Ces évolutions récentes qui se présentent comme gravées dans la condition humaine depuis toujours – voire plus – ne concernent pas tant les pratiques sociales que les politiques publiques, rappelant encore une fois l'importance du droit et de son pouvoir d'institution lorsque de nouvelles technologies apparaissent. Il semble bien de ce point de vue que l'État et les bureaucraties occidentales, depuis les années 1980, privilégient, pour reprendre les termes de D. Schneider, des « états d'être » (*states of being*) sur des « états de faire » (*states of doing*)¹.

Si, pour D. Borillo, ce tournant naturaliste dans la parenté est prioritairement lié aux revendications homosexuelles, il se double, pour Éric Fassin, d'une hypothèse supplémentaire : le mouvement de naturalisation de la parenté n'est pas uniquement une question d'ordre sexuel, c'est aussi une question d'ordre national et racial. Dans la lignée de ses autres travaux sur ce thème, É. Fassin montre comment les questions reproductives sont aussi des questions de reproduction nationale, et qu'il n'est à cet égard pas étonnant que les crispations identitaires et raciales se traduisent par une conception plus biologique et hétérosexuelle de la famille. Cette hypothèse se trouve particulièrement confortée par les contributions de Peter Wade et Corinne Fortier consacrées à la procréation médicalement assistée dans l'ouvrage dirigé par Enric Porqueres i Gené. P. Wade montre ainsi comment les institutions espagnole et anglaise de la procréation assistée recherchent la plausibilité raciale dans l'allocation des dons de gamètes. En d'autres termes, il faut qu'un enfant ressemble à ses parents quelle que soit la manière par laquelle il a été conçu, la loi se chargeant d'organiser la correspondance entre race et parenté *via* la recherche de phénotypes proches. Comme le souligne P. Wade, sur le plan international, la race, l'ethnicité ou le phénotype sont devenus les principes directeurs de la distribution des ovocytes et des gamètes sur le marché mondial (p. 183), illustrant ainsi à quel point les questions raciales et nationales sont intriquées dans les mutations de la parenté : « ... la parenté est fondamentale pour appréhender la race parce que les identités raciales sont construites autour de la notion d'hérité, "naturelle" ou "culturelle", dont le principal vecteur est la famille, au

1. D. Schneider reproche précisément à l'anthropologie de privilégier des états d'être sur des états de faire. Voir sur ce point et cette distinction : Olivier Allard, « La parenté en substance. La critique de Schneider et ses effets », *L'Homme*, 177-178, 2006, p. 437-466.

moins dans la parenté euro-américaine » (p. 172-173). L'invitation d'É. Fassin à lier le tournant naturaliste du droit de la parenté et de la reproduction aux questions nationales et raciales fait ainsi écho à la proposition de Benedict Anderson considérant que le nationalisme devrait être compris « comme s'il appartenait au domaine de la parenté » (cité par P. Wade, p. 171). Cette immersion dans l'anthropologie sociale et historique a par surcroît la vertu de permettre d'analyser des débats et des enjeux comme ceux de la bioéthique en les tirant, au moins momentanément, des abîmes spéculatifs et magistériels dans lesquels ils barbotent généralement.

À la lecture de ces trois ouvrages, le lecteur peut être confronté à une question très idéaliste sur les stratégies de la parenté d'un point de vue constructiviste et progressiste. En effet, les évolutions récentes décrites et analysées dans les trois livres – surtout *Défis contemporains...* et *Reproduire le genre* – nous donnent à voir un ensemble de convergences naturalistes dans les politiques de famille, de la procréation et de la nation, convergences qui répliquent inlassablement la rhétorique de l'authenticité biologique. Si l'on quitte ce terrain comparatif macroscopique pour se pencher de nouveau sur l'enquête ethnographique de V. Descoutures, ces formes d'épaississement naturaliste des relations sociales se retrouvent au cœur des stratégies lesbiennes. C'est là un point de réflexion important, qui permet en même temps de distinguer les stratégies des acteurs sociaux des politiques étatiques ou des programmes idéologiques. En effet, dans le long travail qui qualifie la parentalité, les mères lesbiennes, en particulier celles qui ne sont pas reconnues par le droit – les mères non statutaires – construisent en permanence des liens qu'elles cherchent à naturaliser. Ainsi que l'écrit Sandra Bamford, l'anthropologie, en particulier dans le contexte euro-américain, montre que la notion de parenté « [...] est fondée sur la possession d'une substance corporelle partagée »¹, sur le sentiment d'un lien objectif, et à cet égard naturel, au fondement de toute relation de parenté. Si Schneider proposait une critique essentielle à l'anthropologie occidentale, lui reprochant de calquer ses propres catégories reproductives sur les formes d'analyse de la parenté, il montrait bien en même temps la force des

conceptions sociales qui relient le vocabulaire de la nature à celui de la parenté dans nos sociétés. Dans le cadre de rapports sociaux de parenté, en particulier dans les contextes où la reconnaissance manque, les acteurs cherchent à produire de la substance pour épaissir les liens : « Le sens attribué d'ordinaire aux notions de sang, de biologie et de gènes est interchangeable de nos jours, en ce sens que toutes ces notions supposent l'existence d'un aspect relevant du naturel ou de l'essentiel dans la filiation, aspect qui est considéré comme le fondement même des relations de parenté » (Marit Melhuus, p. 40 dans *Défis contemporains...*). Autrement dit, dans le travail de parentage, les individus cherchent à produire la naturalité même de leurs relations. Dans une enquête sur les dons d'ovocytes, Joan Bestard et Gemma Orobítg montrent de manière fascinante à quel point les mères qui ont recours à un don d'ovocyte ressentent le besoin de partager de la substance avec leur progéniture. Face à « l'étrangeté » représentée par l'ovocyte d'autrui dans un régime de vérité biologique toujours plus étendu, les stratégies de la substance ne cessent de se déplacer : elles peuvent être cristallisées par l'engendrement, par le fait d'avoir échangé des fluides pendant la période de gestation, par l'éducation, etc. On voit bien ici à quel point la notion de substance est contingente, puisqu'elle peut être déplacée du sang à la nourriture, de la fécondation à la gestation, de l'accouchement à l'adoption, ces opérations consistant toujours à produire un lien pensé par les acteurs sociaux comme objectif et primordial. En ce sens, les mères lesbiennes non statutaires sont comme les parents qui adoptent, ceux qui ont recours à un don d'ovocyte, une insémination artificielle, une fécondation *in vitro* ou une gestatrice pour autrui : elles fabriquent en permanence de l'identité et de la ressemblance et produisent ensemble leur consanguinité familiale. Il est ainsi paradoxal à terme de confronter le discours juridique de plus en plus substantialiste en matière de parenté aux pratiques sociales des parents eux-mêmes, qui recourent à la substance et à la nature pour donner davantage de robustesse aux relations qu'ils construisent. La différence entre ces discours d'État et ces stratégies sociales est bien que les secondes ne mobilisent la nature que pour la

1. Sandra Bamford, « Conceiving Relatedness : Non-Substantial Relations among the Kamea of Papua New Guinea », *Journal of the Royal Anthropological Institute*, 10 (2), 2004, p. 287-306, dont p. 289 : cité par O. Allard, « La parenté en substance... », *ibid.*, p. 452.

construire en permanence, la substance apparaissant davantage comme une « relation » que comme un état d'être, et nécessitant finalement de n'être plus pensée comme « la cause ou le fondement d'une relation de parenté [...] mais [comme] sa conséquence »¹.

Alexandre Jaunait –
Université de Poitiers

Le féminisme dans l'État²

Comment appréhender le féminisme à l'intérieur de l'État ? À partir d'une qualification des individus, des institutions et/ou des actions ? Cet objet relève-t-il de la sociologie des mouvements sociaux ou de l'analyse des politiques publiques ? Le discours féministe, lorsqu'il est porté par des acteurs étatiques, peut-il avoir une portée transformatrice ou n'est-il voué qu'à faire office de politique symbolique, voire à fonctionner comme caution de politiques publiques aux effets contraires ? Telles sont quelques-unes des interrogations soulevées par la lecture croisée de trois ouvrages récents qui, à partir de perspectives très différentes, abordent cette question de la présence féministe dans l'État.

Regards croisés sur la présence féministe dans l'État

Premier ouvrage entièrement consacré à l'histoire de la politique de promotion des droits des femmes en France, le livre de Sandrine Dauphin vient combler un manque important dans les publications en histoire politique contemporaine et en analyse des politiques publiques. Prenant appui sur l'exploitation d'archives et sur la réalisation de 32 entretiens, l'auteure retrace l'évolution des institutions étatiques chargées de la « condition féminine » ou des « droits des femmes » en France depuis les années 1960, en prêtant une attention particulière à la conception de l'égalité véhiculée par ces institutions, à leurs modalités d'intégration au sein de l'appareil d'État et aux relations qu'elles entretiennent avec le

secteur associatif. La trame chronologique adoptée par l'auteure permet une indexation systématique des transformations institutionnelles au contexte politique (électoral et militant), économique et social. Après avoir retracé la mise en place des premières institutions dans les années 1960-1970, S. Dauphin identifie l'arrivée de la gauche au pouvoir en 1981 comme un point d'inflexion majeur pour la politique étudiée, le ministère des Droits de la femme d'Yvette Roudy donnant lieu à un « développement considérable du féminisme d'État », toutefois éclipsé par un « *backlash* » d'ampleur comparable à partir du retour de la droite au pouvoir (p. 13). S'ensuit, à partir du début des années 1990, un nouveau « mouvement de balancier » (p. 13), avec un renforcement puis un affaiblissement de ces institutions, débouchant pour la période actuelle sur un constat de fragilisation. Bien que l'auteure identifie une pluralité de facteurs influençant la politique de promotion des droits des femmes (contexte économique, mobilisation du mouvement des femmes, influence des institutions communautaires et internationales, RGPP), le récit qu'elle propose de cette politique tend à conférer un caractère déterminant à la variable partisane, accréditant l'hypothèse d'une politique jouissant d'hospices plus favorables sous des gouvernements de gauche. Par-delà les alternances politiques, les institutions concernées restent toutefois caractérisées par leur statut marginal au sein de l'appareil d'État, situation à laquelle S. Dauphin montre qu'elles réagissent par un processus de « normalisation » (p. 118) : standardisation des pratiques administratives, *gender mainstreaming*, prise de distance avec le mouvement féministe.

Dirigé par Amy Mazur et Dorothy McBride, *The Politics of State Feminism* vient couronner quinze ans de recherches du Research Network on Gender Politics and the State (RNGS), réseau créé en 1995 par les deux chercheuses autour d'un programme ambitieux d'étude comparative du féminisme d'État dans les démocraties occidentales, et qui a depuis donné lieu à la publication

1. O. Allard, « La parenté en substance... », *ibid.*, p. 454.

2. À propos de Lee Ann Banaszak, *The Women's Movement Inside and Outside the State*, New York, Cambridge University Press, 2010, XVI + 248 p., annexe, bibliographie, index ; Sandrine Dauphin, *L'État et les droits des femmes. Des institutions au service de l'égalité ?*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2010 (Archives du féminisme), 136 p., bibliographie, index ; Dorothy E. McBride, Amy G. Mazur (eds), *The Politics of State Feminism. Innovation in Comparative Research*, Philadelphia, Temple University Press, 2010, 306 p., glossaire, bibliographie, index.